

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 07 juillet 2021

n°001

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (24) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Jean-Pierre de MICHIEL.

POUVOIRS (8) : Thomas BAUDIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN

Jacques MELQUIOND donne pouvoir à Maryse LAVRARD

Laurence RABUSSIER donne pouvoir à Yasin ERGÜL

Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Françoise BRAUD

Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jeannie MARECOT

Flavy FRUCHON (donne pouvoir à Frédérique NAUD COLAS

Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Maryline ALLEMANDOU DOMINGO

Françoise MERY donne pouvoir à Maryline ALLEMANDOU DOMINGO

EXCUSES (7) : Michel DROIN, Gwenaëlle PRINCET, Patricia BAZIN, Pierre BARAUDON, Séverine BART, Marion LATUS, David SIMON

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du groupe CHU de Poitiers suite à la fusion du CHU et du GHNV

La loi n°2009-879 du 21 juillet portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, la santé et aux territoires a modifié en profondeur la gouvernance des établissements de santé dorénavant dotés d'un conseil de surveillance et dirigé par un directeur assisté d'un directeur.

Le conseil municipal par sa délibération n°1 du 8 octobre 2020 a approuvé la fusion du Centre Hospitalier Universitaire et du Groupe Hospitalier Nord Vienne. Aussi il est proposé au conseil municipal de désigner M. Jean-Pierre ABELIN en tant que représentant de la commune de Châtellerault au conseil de surveillance du CHU de Poitiers, suite à la fusion du CHU et du Groupe Hospitalier Nord Vienne (GHNV).

* * * * *

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, la santé et aux territoires,

VU les articles R6143-3 et R6143-4 du code de la santé publique relatif à la composition du conseil de surveillance et à la nomination des membres,

VU la délibération n°1 du 8 octobre 2020 du conseil municipal portant approbation de la fusion du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant de la commune de Châtellerault pour siéger au conseil de surveillance du CHU de Poitiers fusionné,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 07 juillet 2021

n°001

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de désigner Monsieur Jean-Pierre ABELIN, maire de Châtellerault, en tant que représentant de la commune, au sein du conseil de surveillance du CHU de Poitiers, suite à la fusion du CHU et du GHNV.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICQUD

